



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 72343

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les inquiétudes exprimées par les organismes gestionnaires des ateliers de pédagogie personnalisée (APP) concernant leur financement. En effet, un gel des reports de crédits 2004 cumulé à une incertitude concernant le versement de la seconde partie de la délégation de crédits 2005 place ses structures dans une situation difficiles. À titre d'exemple, l'APP de Vendôme dans le Loir-et-Cher, dont la prévision pour 2005 est de 15 000 heures s'agissant du conventionnement DRTEFP, connaît une situation délicate puisque son avance correspond à 3 030 heures et que 6 000 heures de formation ont déjà été réalisées à fin juin. Une absence de seconde délégation conduirait à l'impossibilité d'accueillir le public prioritaire et à une diminution voire une interruption des contrats des formateurs et personnels administratifs. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour permettre aux APP de continuer d'exercer leur mission en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 50 % de l'enveloppe de référence a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en avril 2005. Une seconde délégation de crédits interviendra au second semestre 2005, comme cela est pratiqué chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72343

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7777

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9734